



- ▶ **Commission**
- ▶ **Administrative**
- ▶ **Paritaire**

**Salaires et qualifications  
conditions de travail  
déroulement de carrière  
évolutions statutaires**

**Le 4 décembre 2014, nous élirons  
nos représentants aux organismes paritaires.**

# Le vote CGT votre meilleur atout !

Nous allons voter pour élire nos représentants à la commission administrative paritaire nationale du corps des syndics des gens de mer le 4 décembre prochain. Depuis 2011, année des dernières élections, notre situation s'est encore aggravée, voyons ensemble quelques points saillants.

## Les effectifs :

Nous passons de 671 agents inscrits sur les listes électorales en 2011 à 594 agents inscrits pour 2014. Aucun concours de syndic des gens de mer n'est organisé depuis plus de 10 ans. La seule entrée possible dans le corps se fait par détachement et intégration. Les contraintes budgétaires de 2014 ont encore diminué les détachements entrants à la dernière CAP de mai 2014.

Pour la CGT, c'est inacceptable nous exigeons des embauches à hauteur des postes nécessaires que nous estimons à environ 20 postes en ULAM, 30 pour le Dispositif de Contrôle et de Surveillance.



**Voter CGT c'est se donner les  
moyens de défendre les droits et  
les intérêts de tous les salariés,  
de gagner sur nos revendica-  
tions, de mieux intervenir dans  
les choix pour un meilleur  
service public.**

# Salaires :

Le blocage du point d'indice depuis juillet 2010 engendre une baisse de la valeur du point de plus de 6 % depuis cette date. Et il serait gelé jusqu'en 2017.

L'augmentation des cotisations salariales +2,29 % sur les retraites depuis 2010, liée à la réforme des retraites fait que notre salaire net diminue d'autant.

Nous sommes dans un cadre de paupérisation des agents de la fonction publique, particulièrement des catégories C qui touchent les plus bas traitements dans notre ministère.

Enfin, la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en 2015 est encore plus pernicieuse que feu la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) avec l'attribution d'un CIA (complément indemnitaire annuel) de façon discrétionnaire et non garantie d'une année sur l'autre.

Il va sans dire que la CGT est opposée à la PFR et au RIFSEEP qui sont les instruments d'une individualisation des rémunérations et des carrières forcément arbitraire et inéquitable.



LE CHIFFRE EN BAS...  
C'EST MON SALAIRE  
OU LE NUMÉRO DE LA PAGE ?



## La CGT propose :

- un salaire de début de grille à 1700 euros brut,
- une amplitude de carrière minimale de 1 à 2 garantie à tous,
- l'intégration des primes dans le traitement.



# Conditions de travail :

Que nous soyons « Navigants Sécurité » ou « Droit social et administration générale » et quels que soient nos lieux d'affectation (Lycées Maritimes, Agents en DIRM ou en DDTM, ENIM, Personnel embarqué, cultures Marines, CSN), nos conditions de travail se sont considérablement dégradées :

- ▶ Nous sommes confrontés à des risques psycho sociaux.
- ▶ Il y a un manque d'agents dans les services pour assurer nos missions en toute sérénité au service des usagers. Nous subissons de plein fouet les conséquences de la Modernisation de l'Action Publique avec des budgets et effectifs en baisse constante : Nous n'avons plus les moyens d'assurer nos missions.
- ▶ Nous dénonçons des conditions de travail difficiles avec des usagers parfois opposés à la réglementation en vigueur, qui n'hésitent pas à faire « le coup de poing » contre les collègues.
- ▶ La réforme territoriale qui fera passer le nombre des régions de 22 à 13 avec des compétences renforcées en région (Par exemple une grosse partie du FEAMP sera délégué aux régions) aura des conséquences sur l'articulation de nos services. Les mesures de simplification voulues par le gouvernement Valls vont toucher nos services de plein fouet par le développement de systèmes de télédéclaration par l'utilisateur et le risque de disparition des services au plus près de l'utilisateur (gens de mer, ENIM, plaisance).

## La CGT propose :

**Que l'on redonne un sens et un cap à nos missions.**

**Que les services soient dotés tant en budget qu'en personnel pour assurer les missions de service public au plus près des usagers,**

**Que la pénibilité soit reconnue et que les agents exerçant dans le Dispositif de Contrôle et de Surveillance, les Cultures Marines et les CSN puissent partir plus tôt en retraite.**

## Le rôle de la CAP

Notre CAP examine et donne un avis sur toutes les actes administratifs ci-dessous :

- ▶ Demande de détachement,
- ▶ Intégration dans le corps,
- ▶ Demandes de mutation,
- ▶ Demandes de mise en disponibilité,
- ▶ Avancement des agents par changement de grade dans le corps des SGM,
- ▶ Demande de révision de l'évaluation ou du montant indemnitaire (Recours),
- ▶ Licenciement pour insuffisance professionnelle,
- ▶ Évolution statutaire du corps (soumise ensuite en Comité Technique Ministériel).

La CAP peut aussi siéger en formation disciplinaire le cas échéant en cas de demande de sanction du deuxième groupe ou plus d'un agent par l'administration, ce qui permet d'entendre l'agent et son défenseur (s'il en choisit un) présenter des éléments devant les membres de la CAP.

Vous comprenez maintenant que la CAP a un rôle fondamental dans la carrière d'un fonctionnaire. Chacun de vous est concerné. Lors de notre dernier mandat, nous avons réussi par la mobilisation des collègues que nous puissions bénéficier d'un accès au 8ème échelon de syndicat principal de 1ère classe à l'ancienneté au lieu du choix.

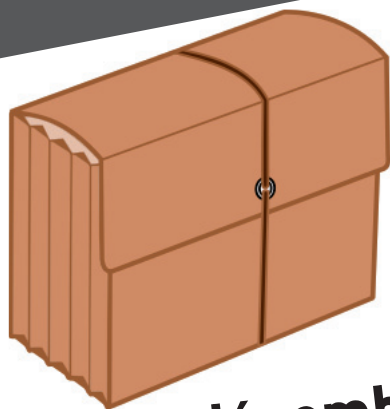
Nous avons porté la parole des agents et les revendications de la CGT, et défendu de nombreux cas individuels.



# Le 4 décembre 2014,

En votant CGT, vous voterez pour la première organisation syndicale de notre Ministère. Vous voterez pour des représentants formés, disponibles, qui défendent les intérêts collectifs et individuels des syndics. Vous voterez pour des représentants qui vous informent après chaque CAP du déroulement de celle-ci.

Afin de faire valoir vos droits :  
Votez et faites voter pour la liste CGT à la  
CAP des Syndics des Gens de Mer.



Un seul tour le 4 décembre,  
chaque voix comptera.

## Les candidat-e-s CGT

### SGM PAL de 1ère classe

MONNIER PATRICK	DDTM 44
PERON PASCAL	DIRM MEMN
CARON MARIE	DIRM MEMN
MOQUAY JACQUES	DDTM 17

### SGMA PAL de 2ème classe

PUJOL CAMILLE	DDTM 14
LESTRADE BIANCA	SAM PF
COSQUER PAUL	DDTM 85
DURANTE PHILIPPE	ULAM 33

### SYNDICS de 1ère ET 2ème classe

HENNE SOPHIE	ENIM
DECHAINÉ FREDERIC	DDTM 29
GARBE STEEVE	DIRM MEMN
HENRY CHRISTELLE	DDTM 22

# Votez pour les candidats CGT voterez pour vous.

# Le vote CGT votre meilleur atout !

